



Mai 2017

20 Situation économique et sociale de la population

**Révision du type de ménage dans l'enquête
sur les revenus et les conditions de vie (SILC)**

Renseignements:

Service d'information SILC, OFS, Section Revenus, consommation et conditions de vie
Tel.: +41 58 46 368 04
E-Mail: info.silc@bfs.admin.ch
www.silc.bfs.admin.ch

N° be-f-20.03-SILC-06

Table des matières

1	Objectifs.....	3
2	Définitions.....	3
2.1	Nouvelle typologie	3
2.2	Différences avec l'ancienne typologie	4
2.3	Principaux effets sur les nouveaux types de ménages	4
3	Résultats détaillés	5
3.1	Comparaison entre la nouvelle et l'ancienne typologie des ménages SILC	5
3.2	Effets sur le niveau de vie, le risque de pauvreté et la pauvreté.....	5

1 Objectifs

Suite à une harmonisation des définitions des types de ménages effectuée à l'Office fédéral de la statistique, une nouvelle typologie est désormais utilisée dans le cadre de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC). Cette harmonisation permet d'accroître fortement la comparabilité des types de ménages dans les enquêtes ménages. La nouvelle définition est présentée dans ce document avec des informations détaillées sur les effets sur les résultats de l'utilisation de cette nouvelle typologie.

Cette nouvelle typologie est introduite en avril 2017 lors de la diffusion des résultats SILC 2015. Dans les tables standards, les deux typologies sont diffusées en parallèle pour SILC 2014.

2 Définitions

2.1 Nouvelle typologie

Les principales nouveautés concernent :

- la notion de **lien de parenté au premier degré** (relation de couple ou lien de parenté avec au moins un enfant de 0 à 24 ans).
Les adultes vivant dans un ménage sont classés sous couples s'ils sont partenaires (mariés ou consensuels). Les ménages de deux adultes non partenaires sont classés sous « autres types de ménages ». L'âge du couple est déterminé par l'âge de la personne la plus âgée.
- la définition des **enfants** : personne âgée de 0 à 24 ans vivant avec une autre personne dans le ménage dont elle est le fils/la fille, qu'elle soit active économiquement ou pas.
Si le ménage contient un enfant de moins de 25 ans et d'autres fils/filles de plus de 24 ans, il est tout de même classé sous « ménages avec enfant(s) » et les fils/filles de 25 ans et plus sont aussi comptés comme enfants.

Nouvelle typologie de ménages SILC

Type de ménage
Personnes seules ou couples sans enfant
Personnes seules
Personnes seules de moins de 65 ans
Personnes seules de 65 ans et plus
Couples sans enfant dans le ménage
Couples de moins de 65 ans
Couples de 65 ans et plus
Ménages avec enfant(s)
Ménages monoparentaux
Couples avec enfant(s)
Ménages monoparentaux ou couples avec enfant(s) de 25 ans et plus
Autres types de ménages

Pour les couples avec enfants et les ménages monoparentaux, une différenciation selon le nombre et selon l'âge du plus jeune enfant est nouvellement introduite. Une autre catégorie « ménages monoparentaux ou couples avec enfant(s) de 25 ans et plus » n'est pas commentée dans ce document et est utilisée pour des analyses plus détaillées dans les tables.

2.2 Différences avec l'ancienne typologie

Les principales différences avec l'ancienne typologie sont les suivantes :

- la notion de **2 adultes** (partenaires ou pas) disparaît donc au profit de la notion de **couples**.
- les **enfants** étaient définis comme toute personne âgée de moins de 18 ans (avec ou sans lien de parenté « enfant ») ainsi que les personnes de 18 à 24 ans économiquement inactives. Ainsi, les ménages avec des fils/filles âgés de 18 à 24 ans économiquement actifs sont nouvellement classés sous « ménages avec enfant(s) » (et plus sous autres ménages sans ou avec enfant(s)).

Ancienne typologie de ménages SILC

Type de ménage
Ménages sans enfant
Personne seule de moins de 65 ans
Personne seule de 65 ans et plus
2 adultes de moins de 65 ans
2 adultes dont au moins 1 de 65 ans et plus
Autres ménages sans enfant
Ménages avec enfant(s)
Parent seul avec enfant(s)
2 adultes avec 1 enfant
2 adultes avec 2 enfants
2 adultes avec 3 enfants et plus
Autres ménages avec enfant(s)

2.3 Principaux effets sur les nouveaux types de ménages

« Autres types de ménage »

Les ménages nouvellement classés sous « autres types de ménages » présentent les caractéristiques suivantes (liste exhaustive):

- ils contiennent au moins une personne qui n'a pas de lien de parenté au premier degré (relation de couple ou lien de parenté avec au moins un enfant de 0 à 24 ans), par exemple les grands-parents avec leurs petits-enfants ou encore deux colocataires
- tous les enfants ont 25 ans ou plus¹
- trois ou plusieurs générations cohabitent dans le même ménage

« Ménages avec enfants »

Les ménages passant de « autres ménages sans enfant » à « ménages avec enfant(s) » sont tous des ménages avec enfants de 18 à 24 ans économiquement actifs.

¹ Dans les tables de résultats diffusés, les ménages avec uniquement des enfants de plus de 25 ans ont été extraits des « autres types de ménages » et insérés dans « ménages monoparentaux ou couples avec enfant(s) de 25 ans et plus ».

3 Résultats détaillés

3.1 Comparaison entre la nouvelle et l'ancienne typologie des ménages SILC

Résultats pour SILC 2014

Nouvelle typologie	Ancienne typologie								
	Code	1	2	3	4	5	6	789	10
	Total	Personne seule de moins de 65 ans	Personne seule de 65 ans et plus	2 adultes de moins de 65 ans	2 adultes dont au moins 1 de 65 ans et plus	Autres ménages sans enfant	Parent seul avec enfant(s)	2 adultes avec enfant(s)	Autres ménages avec enfants
Code Total	6792 100.0%	1135 23.1%	921 12.6%	1255 18.8%	1154 12.9%	412 6.2%	191 3.0%	1475 19.5%	249 3.8%
110 Personnes seules de moins de 65 ans	1136 23.1%	1135 23.1%							1 0.0%
130 Personnes seules de 65 ans et plus	921 12.6%		921 12.6%						
210 Couples de moins de 65 ans sans enfant dans le ménage	1123 16.3%			1123 16.3%					
230 Couples de 65 ans et plus [1] sans enfant dans le ménage	1105 12.1%				1105 12.1%				
300 Ménages monoparentaux	296 4.7%			37 0.6%	1 0.0%	23 0.4%	190 3.0%	41 0.6%	4 0.1%
400 Couples avec enfant(s)	1805 24.3%					180 2.6%		1423 18.8%	202 2.9%
900 Autres types de ménages	406 6.9%			95 1.9%	48 0.8%	209 3.3%	1 0.0%	11 0.1%	42 0.8%

[1] Par rapport à l'âge de la personne la plus âgée.

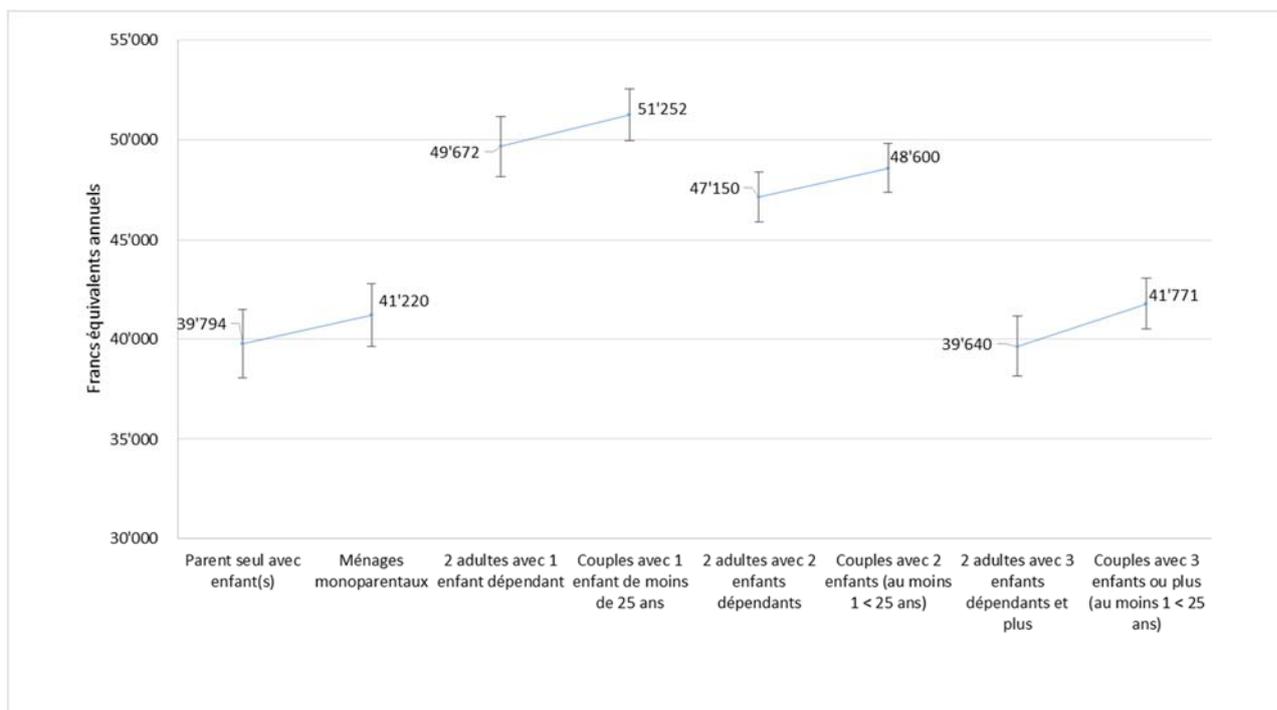
L'effet principal de la nouvelle typologie est la baisse de la part des ménages classés dans « autres types de ménages » (10% à 6.9%) au profit de la part des ménages de type « ménages monoparentaux » (3% à 4.7%) et « couples avec enfant(s) » (19.5% à 24.3%) en raison de la suppression du critère « actif économiquement ». Au final la nouvelle typologie réduit la part des ménages classés dans « autres types de ménages ».

- par définition, les personnes seules n'ont pas vu leur classification modifiée.
- la grande majorité des ménages de deux adultes sont passés en « couples sans enfant ». Toutefois, en raison de la suppression du critère « économiquement actif » dans la nouvelle typologie, certains ménages sont désormais classés sous « ménages monoparentaux » (parent seul avec enfant de 0 à 24 ans). De plus, en raison de l'introduction du critère de partenariat (mariés ou consensuels) obligatoire certains ménages sont désormais classés « autres types de ménages » (2 adultes non mariés ou consensuels, par exemple deux colocataires).
- les 180 ménages (613 individus) passant de « autres ménages sans enfant » à « couples avec enfant(s) » sont des ménages avec au moins un enfant entre 18 et 24 ans économiquement actif.
- les 202 ménages (935 individus) passant de « autres ménages avec enfant(s) » à « couples avec enfant(s) » sont des ménages avec au moins un enfant entre 18 et 24 ans économiquement actif et une autre personne considérée comme « enfant » (idem pour les 4 ménages passant de « autres ménages avec enfant(s) » à « ménages monoparentaux »).
- les 41 ménages (139 individus) passant de « 2 adultes avec enfant(s) » à « ménages monoparentaux » sont des parents seuls avec deux ou plusieurs enfants dont un a plus de 24 ans ou entre 18 et 24 ans économiquement actif et au moins une personne considérée comme « enfant ».

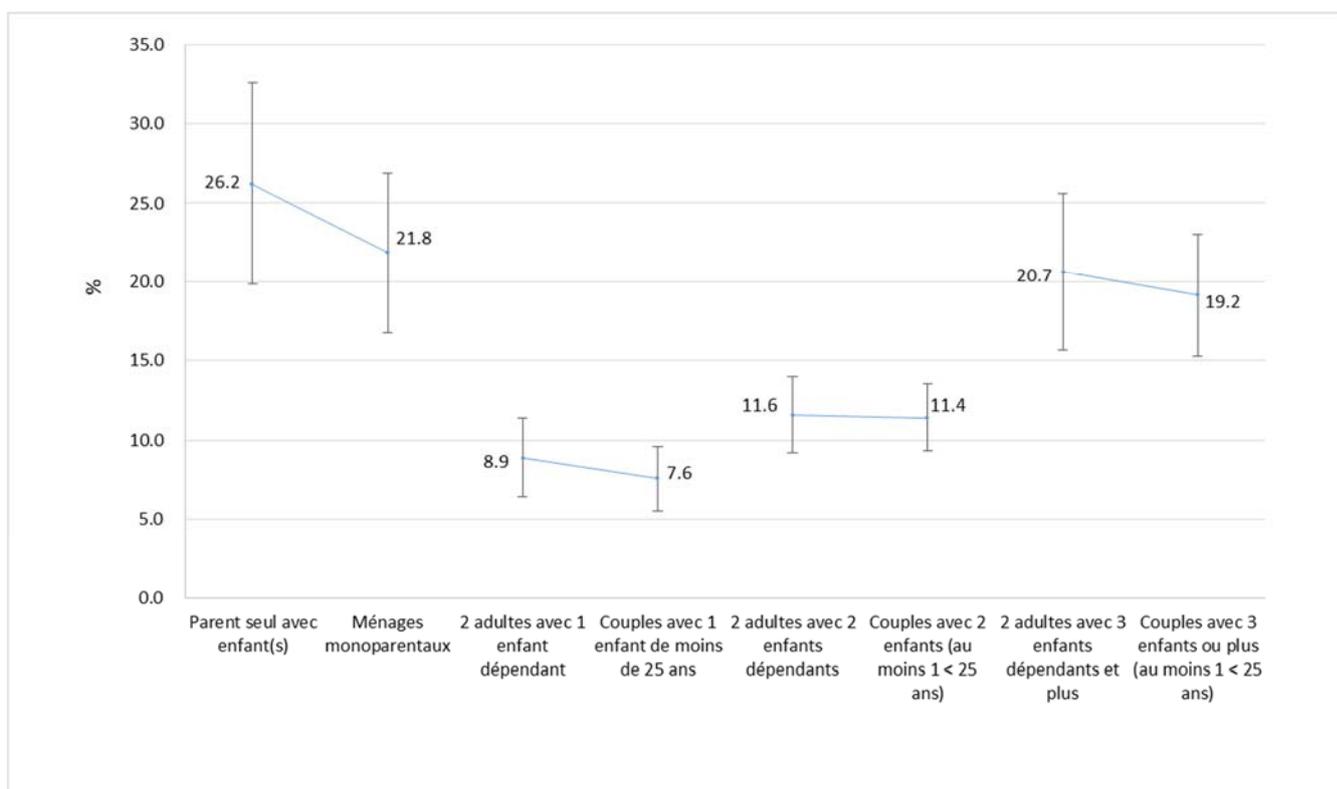
3.2 Effets sur le niveau de vie, le risque de pauvreté et la pauvreté

Sur SILC 2014, le changement de typologie de ménage a pour effet principal d'augmenter légèrement le revenu médian des ménages monoparentaux ou des couples avec enfants. Le taux de risque de pauvreté des couples avec enfants baisse d'environ un point de pourcentage. La baisse du risque de pauvreté des ménages monoparentaux est en revanche plus marquée (26.2% selon l'ancienne typologie contre 21.8% selon la nouvelle). La baisse est aussi marquée pour la pauvreté (seuil absolu) des ménages monoparentaux (14.1% selon l'ancienne typologie contre 11.8% selon la nouvelle). Aucun de ces impacts du changement de typologie de ménages ne dépasse l'intervalle de confiance. La raison principale de ces changements est l'ajout de ménages avec au moins un enfant de moins de 25 ans actif économiquement parmi les couples avec enfants ou les ménages monoparentaux. Il n'y a pas d'effet marqué du changement pour les ménages sans enfant.

Impact du changement de typologie des ménages sur la médiane du revenu disponible équivalent (niveau de vie), ménages avec enfant(s), SILC 2014



Impact du changement de typologie des ménages sur le risque de pauvreté à 60%, ménages avec enfant(s), SILC 2014



Impact du changement de typologie des ménages sur la pauvreté, ménages avec enfant(s), SILC 2014

